

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 27 MAI 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 27 MAI**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

L'an deux mil dix-neuf, le **LUNDI 27 MAI**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ - François BERROU - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Roland PAQUET – Michèle ROBERT - Lilian BEGUE — Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE – Stéphanie HERVAGAULT - Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET – Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

Gilbert FAUCHARD ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ
Aurélien VULLO STIENNE ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON
Meggie GENDROT

Secrétaire : Julie CHARPENTIER

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2019 est adopté

QUESTION 1

INTERVENTION de Monsieur ABINNE de ORANGE SUR LA MISE EN SERVICE DU RELAIS TELEPHONIQUE ZA DE LA FONTAINE

Monsieur ABINNE, Directeur des relations avec les collectivités de la Mayenne pour ORANGE a été invité pour présenter au Conseil Municipal les raisons des retards dans la mise en service du relais téléphonique ZA de la Fontaine.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la date annoncée d'avril 2018 de mise en service de la 4G Orange puis à défaut début 2019 reportée en avril 2019. Or à ce jour, il est regrettable de constater qu'elle n'est toujours pas en fonctionnement !

Monsieur ABINNE justifie ces reports par des aléas dans la réalisation : retards au niveau national, difficulté d'intervention des nombreux sous-traitants, le constat en début de travaux du non fonctionnement via le réseau hertzien d'où choix d'amener la fibre optique etc...

Le dossier du Bourgneuf-la-Forêt est classé prioritaire et la mise en service devrait intervenir courant de l'été.

IL a été souligné les délais importants et inacceptables dans l'intervention de ORANGE lors de casse de lignes téléphoniques : cas de la coupure du 8 mai qui à ce jour n'est toujours pas réparée privant particuliers, étudiants, professionnels de téléphone et d'internet.

**QUESTION 2
Délib 2019-05-35**

AVENANT 1 – LOT 8 MENUISERIES EXTERIEURES – OCCULTATIONS - TRAVAUX POLE ENFANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime

EMET un avis favorable à la signature de l'avenant n° 1 auprès de l'entreprise FOUGERES Jacques pour des travaux en moins au marché initial, à savoir :

Lot 8 - Menuiseries Extérieures - Occultations Entreprise FOUGERES Jacques		Travaux en plus
Avenant 1		
2.4 Signalétique sur vitrage	480,00	
Moins 4 m ² bandes de 60 cm sur l'ensemble des vitrages sur cours		
TOTAL HT	- 480,00	
TOTAL TTC	576,00	
portant le marché initial de de 110 492,04€ TTC à 109 916,04 €		

QUESTION 3

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

1 – Service Jeunesse été 2019

Les trois projets en remplacement du séjour en Finlande reportés faute de confirmation de financement par ERASMUS sont présentés et validés par le Conseil Municipal :

08 AU 10 JUILLET	17 AU 19 JUILLET	22 AU 26 JUILLET
MALO EXPRESS - 3JOURS	STAGE BIEN-ETRE - 3 JOURS	CAISSE A SAVON - 5 JOURS
avec CCDS/Loiron/st Berth.	Bourgneuf la forêt	avec les Francas
8 jeunes	8 jeunes	6 jeunes
Coût famille : 78 et 80 €	Coût famille : 68 et 70 €	Coût famille : 90 et 93 €
Coût commune/jeune/jour : 68 €	Coût commune/jeune/jour : 53 €	Coût commune/jeune/jour : 69 €
Budget total : 2391 €	Budget total : 1938 €	Budget total : 2784 €

Le Conseil Municipal est favorable à la proposition de la commission pour la création d'un accueil réservé aux 9 – 12 ans sous la dénomination « Passerelle 9/12ans ».

Cet accueil sur quelques ½ journées ou jours pendant les vacances scolaires permettrait de proposer des activités qui correspondent davantage à cette tranche d'âge avec progressivement une immersion vers l'accueil addos.

2 – Ecole Publique

Activité Musique

Thérèse LETOURNEAU DORGERE rappelle le financement sur l'année 2018 – 2019 de l'activité « Danse » à hauteur de 350,93 € auprès de Mayenne Culture pour les enfants de l'Ecole « Les mille mots ».

Pour la prochaine année scolaire, il est proposé un atelier « musique » avec l'association « La Bouèze » et Mavel d'AVIAU pour les élèves de CE avec la thématique « Parcours découverte du patrimoine oral » pour un coût de **443 €**.

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal par 16 oui confirme la participation financière en totalité de cette activité et 1 voix à hauteur de 350 €.

Alarme incendie/sureté

Il est rappelé au conseil Municipal que dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) des locaux de l'école, il y a lieu d'équiper l'école de deux alarmes en fonctionnement simultané.

Après présentation du devis de Point Fort FICHET de Laval, le Conseil Municipal unanime confirme l'installation par cette entreprise pour un montant TTC de 2 683.13 €

L'assureur de la commune sera informé de la pose de ces équipements.

Numérique Ecole Publique

Le Conseil est informé de l'attribution d'une aide de 3 597 € de l'Education Nationale pour un équipement numérique à hauteur de 7 194 € TTC de dépenses.

Le Conseil Municipal en prend acte et donne pouvoir au Maire et à Mme LETOURNEAU DORGERE Thérèse pour les acquisitions, installations du matériel en concertation avec l'école «les mille mots » à hauteur d'une dépense de 7 194 € TTC si les besoins sont justifiés. Au minimum le devis CONTY pour 6 166.80 € TTC est retenu.

Rythmes Scolaires :

Le financement des Nouvelles Activités Périscolaires étant maintenu pour la prochaine année scolaire, le dispositif est donc reconduit avec la même organisation qu'en 2018 – 2019.

3 – Restaurant Scolaire

La charte alimentaire :

La proposition de rédaction est remise aux membres du conseil pour une lecture et proposition de validation lors du conseil de juin et distribution auprès des parents à la rentrée de septembre.

Opération « Gaspillage alimentaire » :

Une nouvelle opération a été menée avec l'animateur « Environnement » de Laval Agglomération donnant une moyenne de déchets de 37.67 gr/jour/enfant : la moyenne nationale des restaurants scolaires étant de 120 gr.

Les enfants ont été invités à poursuivre pour améliorer cette performance etc notamment réduire le gaspillage en pain.

Il reste à réfléchir sur l'utilisation de ces restes en compost.

4 – Spectacle Laval Agglomération

Olivet et le Bourgneuf-la-Forêt vont accueillir un spectacle d'extérieur organisé par Laval Agglomération.

Au Bourgneuf, l'animation est prévue Parc de Morfelon le Vendredi 26 Juillet à partir de 19 heures avec 4 intervenants : la Compagnie Fracasse de 12, le spectacle HOP

Le Petit Marché se déplacera sur le site pour l'occasion et la commission Animation et élus vont étudier un complément d'attractivité.

Autre information : Réalité virtuelle

Une console PS4 et un casque de réalité virtuelle sont mis à disposition à la médiathèque. Prêtés par la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, ils permettent de tester cette technologie à travers des applications, ludiques et culturelles. Se renseigner auprès de la Médiathèque pour les créneaux d'ouverture.

QUESTION 4 Délib 2019-05-36	CONTRATS A DUREE DETERMINEE
--	------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2018 de création de deux CDD, auprès des services de l'école « les mille mots », le restaurant scolaire, le périscolaire, les NAP pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Aussi, considérant une tendance légèrement à la baisse, à la rentrée de septembre, du nombre d'enfants et de l'incertitude sur l'évolution des rythmes scolaires après 2020, à l'unanimité le Conseil Municipal :

CONFIRME

Le renouvellement de deux emplois en contrat à durée déterminée de 11 mois

-pour l'emploi à l'école publique à raison d'une rémunération de 128.42 heures mensuelles du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2020 congés annuels compris sur le grade d'adjoint d'animation,

-pour l'emploi d'un adjoint d'animation à raison de 55,80 h mensuelles du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2020, congés annuels compris, sur le grade d'adjoint d'animation,

MAINTIEN le tableau des effectifs communaux en l'état.

QUESTION 5	COMPTE RENDU COMMISSION AMENAGEMENT EQUIPEMENT
-------------------	---

Cécile CHEVREUIL présente les propositions de la commission Aménagement – Equipement.

Le Conseil Municipal VALIDE :

-le nettoyage du terrain de tennis par l'entreprise CHESNEAU pour 2 025 € TTC

-les propositions d'illumination de Noël pour 3 552.19 € de location annuelle

-l'acquisition de

- 3 cendriers : 35 € HT/l'unité

- 1 distributeur de sachets pour déchets canins et sa poubelle : 405 € HT/l'unité

Les deux offres reçues pour l'installation d'une chambre froide sont analysées. Au vu de la différence de prix, un troisième devis sera sollicité et une nouvelle présentation sera faite au conseil de juin.

QUESTION 6 Délib 2019-05-37	VERSEMENT SUBVENTION AU GROUPEMENT FC HBG (Football Club Hermine St Ouen/Bourgneuf/Genest
--	--

Michel BOUILLON, Adjoint et responsable de la commission sport rappelle :

- que le Football Club Hermine de St Ouen, Bourgneuf et Genest-st-Isle (FC HBG) créé le 31 mars 2018, sollicite une participation des 3 communes afin de financer le poste, à plein temps, d'un éducateur sportif diplômé (BMF), permettant ainsi l'évolution des catégories de jeunes (U13 à U18) aux compétitions de district et de ligue. Cet emploi créé par le FC HBG pour une durée de 4 ans, représente un contrat de 1 575 heures annuelles pour un coût de 21 000 €.

- la présentation de ce dossier faite lors des conseils municipaux des 18 mars et 18 avril et de l'accord de principe au versement du ¼ du coût salarial de l'éducateur sportif.

Considérant, les décisions favorables données par les conseils municipaux de Saint-Ouen-des-Toits et du Genest-Saint-Isle sur une aide à hauteur du ¼ de la charge salariale, le groupement assurant le financement des 25 % restants,

PROPOSE que le Conseil Municipal du Bourgneuf-la-Forêt en délibère.

Aussi, le CONSEIL MUNICIPAL, par un vote à main levée

DECIDE à l'unanimité, le versement d'une subvention annuelle à hauteur de 25 % du coût salarial de l'éducateur sportif dans la limite annuelle de 6 000 € avec versement de la participation communale sur présentation de justificatifs.

PRECISE que cette subvention sera reconduite à l'identique pour 3 ans.

Cette décision ne doit pas réduire la dynamique de bénévolat en place.

DIT que les crédits sont ouverts au budget principal à l'article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations - par un prélèvement au 002 - Dépenses imprévues.

QUESTION 7	PROGRAMME VOIRIE 2019 Travaux Clos Legeard et rue des Glycines
-------------------	---

Le Conseil Municipal est informé que les travaux du Clos Legeard et la rue des Glycines ont été intégrés au marché de voirie 2019 par le cabinet INGERIF soit 1 060.20 € pour le Clos Legeard et 8 918.71€ TTC pour la rue des Glycines.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de travaux complémentaires qu'il y aurait lieu de prévoir :

-des travaux à réaliser aux abords de la propriété de Sébastien LINAY chemin de la Maltonnière.

-2 « gares » à ajouter chemin de la Foucherie (1 de 24 m et 1 de 12 m)

Aussi sur sa proposition, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour gérer et réaliser les travaux de voirie dans l'enveloppe du marché signé à savoir 116 699.53 € TTC

QUESTION 8	ADRESSAGE : PRESENTATION ET VALIDATION RATTACHEMENT DES VOIES
-------------------	--

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de l'adressage en partenariat avec les services de la Poste.

La carte de rattachement des voies est présentée et validée par le Conseil Municipal.

QUESTION 9	PRESENTATION PLAN COURSE D'ORIENTATION PARC DE MORFELON
-------------------	--

Le projet de carte d'orientation du site de Morfelon réalisé par l'association Orientation 53 ne fait pas l'objet d'observation ou modification. Elle est confirmée en l'état. Après les travaux d'aménagement du Plan d'eau, une mise à jour sera à prévoir.

QUESTION 10	IMPLANTATION FUTURE RELAIS OPERATEURS TELEPHONIE SFR - BOUYGUES
--------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que M. et Mme BAUDRON ont résilié le contrat de d'occupation du relais BOUYGUES – SFR sur leur terrain route de Vitré.

La société ATC France en recherche d'un nouvel emplacement a précisé avoir convenu avec l'indivision CHEVRIS une autorisation d'implantation et d'occupation d'un nouveau relais sur une de leur parcelle située chemin des Gortières.

Il a été demandé à ATC France de se rapprocher d'un géobiologue pour une information sur d'éventuelles présences de perturbations géophysiques à l'emplacement envisagé.

QUESTION 11 Délib 2019-05-38	VENTE PÂRCELLE 40 LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE
---	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la vente de la parcelle

N° 40 de 680 m² à Monsieur Romain COURAPIED et Madame Amélie BEAULIN, domiciliés 50 rue Saint-Gilles au BOURGNEUF-LA-FORET pour un prix de :

HT	TVA 20 %	TTC
30 600 €	6 120.00 €	36 720 €

Frais notariés en sus.

QUESTION 12	CHOIX ARCHITECTE EXTENSION LOCAL PETANQUE
--------------------	--

Roland PAQUET présentent les deux devis d'architecte pour le document d'urbanisme relatif à l'extension du local pétanque parc de Morfelon.

Après analyse, à l'unanimité le devis de MF ARCHITECTE de Vitré est accepté avec une mission complète à 2 100 € TTC. Le 2^{ème} devis s'élevait à 5 376 € TTC pour une prestation moindre.

QUESTION 13	PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS FUTURS
--------------------	---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de :

- La rencontre avec Monsieur LANDRÉ de Laval Agglomération qui accompagne les collectivités en matière de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments publics et logements communaux.

A cet effet, il est rappelé l'existence d'une enveloppe de 120 000 € sur l'ex territoire de la CCPL au titre du Contrat Territorial Régional fléchée sur l'axe de la Transition Energétique. Cette enveloppe peut financer la rénovation des bâtiments communaux dès lors que celle-ci amène une amélioration d'au moins 40 % de performance énergétique globale.

La commune dispose également d'une enveloppe de 75 000 € au titre du Plan Local Habitat qui pourrait être utilisée pour ces travaux.

Une analyse sommaire des audits pour les logements du 31 rue St Gilles, du 7 rue Saint-Gilles, du 9 rue des Mées, de l'école pour la commune et de Cornesse pour le CCAS a été demandée à M. LANDRÉ.

Il est observé que certains aménagements peu couteux peuvent apporter des résultats significatifs et sont également à analyser (ex le bâtiment de la mairie).

Le Conseil Municipal après exposé, confirme l'étude et demande d'aide pour les bâtiments cités ci-dessus à l'exception de l'école publique qui doit faire dans un premier temps une étude d'aménagement et d'organisation des locaux par le CAUE.

-La rencontre avec Monsieur BATHO de Laval Agglomération en charge de l'Economie ; Commerce et revitalisation des centres bourgs.

Une présentation du bâtiment de l'hôtel de la Poste a été faite pour lequel une réflexion est à engager avec Laval Mayenne Aménagement.

-L'affectation de l'ex trésorerie : Réflexion avec des professionnels de santé qui pourraient être à la recherche de locaux

-Terrain de football : Aucun des terrains sur la commune ne respectent les normes pour permettre des matchs en District voir à un niveau supérieur. Pour cela il est nécessaire d'engager des rencontres avec les propriétaires riverains pour l'acquisition de foncier.

Echange sur les projets futurs :

Ensemble de locaux médiathèques et animation jeunesse : amènerait une dynamique ; un lieu de rencontre des jeunes ; des activités et ateliers communs etc..

Observation est faite sur le sens actuel de circulation qui ne facilite pas le stationnement des véhicules.

En fin de débat, il est demandé au conseil de se prononcer sur l'agrandissement du terrain du bas de football : projet et autorisation des premières démarches à entreprendre votés à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

-Abandon du Permis d'Olivet (envoi information et invitation à l'AG association PLE le mercredi 5 juin 2019 à la salle des Fêtes d'OLIVET)

-Fin de l'enquête publique après prolongation du PLUi le 24 mai (observations sur erreurs matérielles remontées auprès de la Commission d'Enquête et justifications de la ZA du Pré Pourri)

-Assemblée Générale Comice Agricole (invitation transmise le samedi 15 juin à Beaulieu sur Oudon)

-Inauguration du POLE ENFANCE samedi matin 14 septembre,

-Invitation 4L TROPHY le 7 juin à la salle des fêtes (invitation transmise par mail le 17 mai avec réponse à donner avant le 27 mai)

-Remise invitation JAVO projection film réalisé sur le Bassin du Vicoin le mercredi 12 juin à 20 heures.

Monsieur le Maire termine la réunion en informant l'assemblée qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections municipales de mars 2020.

Séance levée à 0 h 10 mn

Prochain conseil le lundi 24 juin 2019